



INSEE
DIRECTION GÉNÉRALE
INSTITUT NATIONAL
DE LA STATISTIQUE
ET DES ÉTUDES
ÉCONOMIQUES

SECRETARIAT GÉNÉRAL
Département des Ressources humaines
Division Gestion statutaire
Section Concours et examens

RAPPORT DU JURY

CONCOURS DE CONTRÔLEUR DE L'INSEE 2011

JUILLET 2011

Ce rapport du jury a été rédigé à partir des contributions des membres du jury, qu'ils en soient remerciés.

SOMMAIRE

I - CONCOURS EXTERNE	3
I - 1. DÉROULEMENT DU CONCOURS	3
I - 2 ÉPREUVES ÉCRITES.....	3
I - 2.1 Épreuve de résumé (durée 3 heures - coefficient 5)	3
I - 2.2 Épreuve de sciences économiques et sociales (durée 3 heures - coefficient 5)	4
I - 2.3 Épreuve de mathématiques et statistiques (durée 3 heures - coefficient 4)	6
I - 3. ÉPREUVE D'ADMISSION	6
I - 3.1 Épreuve orale d'exposé (durée 40 mn - coefficient 6)	6
I - 3.2.1 Épreuve facultative de mathématiques (durée 1h30 - coefficient 1)	8
I - 3.2.2 Épreuves facultatives de langues	8
II - CONCOURS INTERNE NORMAL	8
II - 1. DÉROULEMENT DU CONCOURS	8
II - 2. ÉPREUVES ÉCRITES.....	8
II - 2.1 Épreuve de résumé d'un texte (durée 3 heures - coefficient 4)	8
II - 2.2 Épreuves de statistiques (durée 3 heures - coefficient 4)	10
II - 2.3 Épreuve de rédaction administrative (durée 3 heures - coefficient 6)	10
II - 3. ÉPREUVE D'ADMISSION	11
II - 3.1 Épreuve orale d'admission (durée 40 mn - coefficient 6)	11
II - 3.2 Épreuve facultative de langues	12
III - CONCOURS INTERNE SPÉCIAL	12
III - 1. DÉROULEMENT DU CONCOURS	12
III - 2. ÉPREUVE ÉCRITE (durée 3h - coefficient 4)	12
III - 3. ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION (durée 40 mn - coefficient 6)	13
ANNEXES	16
ANNEXE 1.....	17
ANNEXE 2.....	22



I - CONCOURS EXTERNE

I - 1. DÉROULEMENT DU CONCOURS

2231 candidats se sont inscrits, soit une très nette augmentation par rapport à l'année précédente (1756). La présence réelle des candidats est également en hausse : en effet, 715 candidats se sont présentés à l'ensemble des épreuves écrites contre 529 en 2010. Cette hausse de 35% des présents est également due à une légère hausse du taux de présence (32%). Ce taux de présence reste cependant à un niveau faible.

Comme pour les années précédentes, le nombre de candidats éliminés aux épreuves écrites par une note éliminatoire (inférieure à 5) reste très important : il n'y avait finalement que 219 candidats classés sans note éliminatoire en 2011 contre 200 en 2010. Une grande partie des notes éliminatoires portent sur l'épreuve de mathématiques.

Le jury a admis 154 candidats à passer les épreuves orales contre 138 l'an passé.

Comme pour tous les concours et examens professionnels, les épreuves écrites sont corrigées sous couvert de l'anonymat. Les épreuves de résumé et de sciences économiques et sociales ont été corrigées en double correction à l'aveugle : chaque correcteur ne connaît ni la note ni les appréciations mises par l'autre correcteur. Pour l'épreuve de mathématiques et de statistiques, il n'y a pas de double correction. L'application de barèmes précis a permis de garantir une bonne homogénéité des notes. Les moyennes et dispersions de notes obtenues par les différents correcteurs sont étudiées avec une grande rigueur.

Les épreuves écrites obligatoires et facultatives ont eu lieu les 20 et 21 janvier 2011. Pour les épreuves facultatives, seules les copies des candidats admissibles ont été corrigées.

Les épreuves orales ont eu lieu du 10 au 23 mai 2011. Les candidats étaient convoqués à une heure précise, l'ordre de passage ayant fait l'objet d'un tirage au sort.

140 candidats se sont présentés aux épreuves orales, contre 119 l'an passé. Le jury a retenu 50 lauréats en liste principale conformément à l'arrêté fixant le nombre de places pour ce concours. La liste complémentaire a été arrêtée à 29 candidats.

I - 2 ÉPREUVES ÉCRITES

I - 2.1 Épreuve de résumé (durée 3 heures - coefficient 5)

Principe de l'épreuve

A partir d'un texte, le candidat doit rédiger dans un délai de trois heures un devoir en trois parties :

- .construire un résumé de texte
- .répondre à une question simple sur un passage du texte
- .rédiger une mini-dissertation à partir d'un élément du texte.

Le texte proposé «Enseignement et élitisme républicain » de Alain Renaut était un sujet d'actualité sur l'égalité des chances.

Le résumé de texte

L'épreuve consiste à miniaturiser le texte proposé. Le candidat doit :

- respecter l'ordonnancement voulu par l'auteur ;
- ne pas dénaturer ses propos en les transcrivant ;
- respecter le nombre de mots (400 mots, plus ou moins 10 %) imposé pour cet exercice.

Trop de copies dénotent que les candidats ne savent pas ce que composer un résumé veut dire. Ils emploient des formules telles que « l'auteur dit que... », « le texte dit que... », ce qui est prohibé dans ce type d'exercice. Rappelons qu'un résumé est une miniaturisation d'un texte, l'image du bonzaï illustre bien ce à quoi il faut parvenir.

Il faut noter aussi que l'épreuve de résumé permet d'évaluer la capacité d'un candidat à comprendre ce qu'il lit et à le reformuler sans erreur ni interprétation personnelle. C'est ce que bon nombre de candidats ne semble pas avoir mesuré.



A la lecture des copies, on dénote l'incompréhension, voire l'ignorance de vocabulaire ou d'expressions comme « suffrage universel », « dogme sacré », « élite », « vertu », « mérite ». Cette incompréhension rejaille sur la perception des idées du texte qui reste souvent très superficielle, voire fausse, générant des contresens.

Le nombre de mots utilisés doit être inscrit sur la copie. On remarque que la consigne a été respectée dans l'ensemble. Néanmoins, certaines copies ne mentionnant pas le nombre de mots ont été pénalisées, de même celles pour lesquelles le nombre de mots annoncé était faux trahissant l'intention de tromper le jury.

Les questions

La question 1

L'épreuve consiste à repérer la réponse à une question simple dans le corps du texte. Le candidat doit alors la restituer si possible en la reformulant dans le respect de l'idée exprimée par l'auteur.

La question n'a pas été comprise par tous les candidats. Les mots « mérite » et « vertu » semblent étrangers au vocabulaire de certains candidats. Ces candidats n'ont pas fait l'effort de les définir.

La question 2

L'épreuve consiste à évaluer la capacité du candidat à élaborer une réflexion structurée et à donner son avis.

De nombreuses copies reprennent le texte, sans originalité personnelle.

Cependant, quelques rares candidats ont véritablement répondu à la question en s'appuyant sur les idées de l'auteur pour argumenter une vraie réflexion personnelle valorisant des idées originales.

Le style

La plupart des candidats ont de grandes lacunes grammaticales et lexicales. La construction des phrases est souvent hasardeuse dans la majorité des copies. La pauvreté du vocabulaire est patente ; certains mots même simples sont déformés à l'écriture, probablement parce qu'ils n'ont jamais été lus.

Les candidats devraient comprendre que, pour travailler dans l'administration, il est souhaitable de dominer l'expression écrite, de savoir s'exprimer en bon français et de bannir de son langage toute familiarité.

L'orthographe et la grammaire

Les copies sont émaillées de fautes élémentaires même sur des mots courants. Le pluriel, la conjugaison des verbes, l'accord des participes passés sont malmenés dans bien des copies. Il est probable aussi que les candidats ne relisent pas leur rédaction, soit par manque de temps soit par négligence de cette pratique.

Conclusion

Le résumé de texte est une épreuve difficile qui se prépare par un entraînement assidu car elle ne supporte pas « l'amateurisme ». Rappelons que les copies font l'objet d'une double correction.

La qualité des résumés comme des réponses aux questions semble indiquer que le texte de Alain Renaut a été mal appréhendé par une majorité de candidats. Soit le texte était difficile à percevoir par les candidats, soit le niveau de ceux-ci était limité au regard de l'épreuve. Mais, l'ensemble se révèle décevant et la moyenne a été attribuée à peu de copies. Pourtant, quelques copies ont obtenu de bonnes notes ; ce qui tend à démontrer que l'épreuve était réalisable dans le temps imparti.

La moyenne des notes est de 6,22. Il y a eu 253 notes éliminatoires, soit 40% de l'effectif des candidats présents. Hors notes éliminatoires, la moyenne des notes obtenues à cette épreuve est de 8,96.

I - 2.2 Épreuve de sciences économiques et sociales (durée 3 heures - coefficient 5)

L'épreuve comportait :

- 6 questions de cours,
- 2 questions de commentaires de documents (sur le partage de la valeur ajoutée et l'évolution des revenus),
- une question de type dissertation sur le PIB comme indicateur de richesse.

Les objectifs de l'épreuve sont, d'une part, d'évaluer les connaissances du candidat dans le domaine des sciences économiques et sociales, et d'autre part, d'estimer ses capacités de synthèse et de rédaction.



Sur le fond :

Les questions de cours visent à évaluer les connaissances théoriques en sciences économiques et sociales. Le candidat est interrogé sur des concepts et définitions. Des réponses courtes et précises sont attendues.

Les commentaires de documents font appel à la capacité de synthèse du candidat. Les éléments pertinents de réponse doivent être sélectionnés et organisés afin de construire une réponse synthétique mais complète à la question posée. Le candidat doit effectuer une lecture rapide et méthodique, notamment pour les tableaux de données.

Le candidat doit s'appuyer sur le contenu des documents exclusivement, mais la paraphrase sera pénalisée.

La question de dissertation requiert connaissances théoriques et esprit de synthèse. Le candidat doit élaborer une réponse construite et argumentée, en s'appuyant sur les documents joints, mais aussi sur ses propres connaissances.

Une attention particulière sera portée à la construction de la réponse. Trop peu de candidats proposent un devoir sous forme d'introduction - plan - conclusion.

L'organisation des idées est également essentielle. Beaucoup de candidats énumèrent simplement des propositions et des constats; or, il s'agit de les organiser.

Tout élément de réponse doit être argumenté. Trop peu de candidats proposent une solution en expliquant le mécanisme qui conduit à son efficacité. Enfin, trop de candidats paraphrasent grossièrement le texte, et parfois même en déformant le sens de celui-ci.

Sur la forme :

Les fautes d'orthographe sont pénalisantes. La propreté et la lisibilité de la copie sont également appréciées.

Le calibrage de la réponse, en nombre de pages, est indiqué dans l'énoncé. Il est donc recommandé de respecter cette indication.

Le style télégraphique, l'énumération de mots-clés ne constituent pas une réponse satisfaisante.

Beaucoup de candidats recopient le sujet avant de répondre à la question, ce qui est inutile et fait perdre du temps.

Sur le temps de l'épreuve :

Les documents fournis proposent des éléments de réponses incontournables, mais nécessitent une lecture rapide et sélective. Leur lecture est donc indispensable, mais a contrario ne doit pas accaparer trop de temps, au détriment de la structuration des idées et de la rédaction.

Le calibrage des réponses, évoqué précédemment, est une aide utile sur le temps à consacrer aux questions.

Si les candidats répondent souvent à l'ensemble des questions, peu parmi eux répondent de façon pertinente et organisée.

Sur le barème :

Les questions de cours sont notées sur 6 points.

Les questions de commentaire de documents sont notées sur 8 points.

La dissertation est notée sur 6 points.

La moyenne des notes est de 5,95. Il y a eu 340 notes éliminatoires, soit 45% de l'effectif des candidats présents. Hors notes éliminatoires, la moyenne des notes obtenues à cette épreuve est de 8,35.



I - 2.3 Épreuve de mathématiques et statistiques (durée 3 heures - coefficient 4)

Cette épreuve se décomposait en cinq exercices.

Nous rappelons aux candidats que la meilleure manière de s'entraîner à l'épreuve de mathématiques est de traiter les sujets d'Annales. Le sujet de 2011 comportait un exercice de combinatoire, une étude de fonction, une étude de suite, un système d'équations à résoudre et un exercice de statistiques. L'ordre dans lequel les candidats traitent les exercices n'a aucune importance. En revanche, nous rappelons qu'une copie propre fait toujours un meilleur effet.

Cette épreuve a été assez décevante. Nous notons en particulier beaucoup de confusions dans des notions élémentaires d'analyse et une difficulté à utiliser pertinemment la calculatrice graphique sans que cela nuise à la qualité de la rédaction.

Le 1^{er} exercice portait sur des notions classiques de combinatoire, dans un cadre concret. Il a globalement été mal abordé. En particulier, beaucoup de candidats se sont lancés dans des opérations arithmétiques hasardeuses débouchant sur des résultats aberrants. D'autres ont essayé d'aborder le problème en termes de probabilités, ce qui n'était pas l'approche demandée. Pour ceux qui ont raisonné correctement dès le début pour les deux questions indépendantes, les calculs se sont assez bien déroulés.

Le 2^{ème} exercice était une étude classique de fonction. Nous rappelons que l'usage de la calculatrice ne dispense pas d'une justification précise et concise, qu'il s'agisse du calcul de limites (question 3), de la construction du tableau de variations (question 4) ou de l'existence d'une asymptote (question 6). En particulier, dans la question 3, une limite exacte mais non justifiée ne rapportait pas de point. Certains candidats n'ont pas les bases de l'analyse et ne connaissent pas les dérivées des fonctions élémentaires. Par ailleurs, l'autorisation de la calculatrice graphique aurait dû éviter des incohérences entre limites, tableau de variations et graphique, ce qui n'a pas été le cas. Enfin, la question 5 a souvent été comprise comme une simple lecture du tableau de variations, sans notion théorique sous-jacente.

Beaucoup de candidats n'ont pas abordé le 3^{ème} exercice. Pourtant, une amorce de raisonnement est toujours valorisée. Il s'agissait de dériver une fonction rationnelle, puis d'invoquer la méthode d'identification des coefficients polynômiaux. Pour ceux qui sont allés jusque-là, la résolution du système a posé peu de problèmes.

Concernant le 4^{ème} exercice, les deux premières questions ont été bien réussies. Elles pouvaient permettre d'avoir une intuition sur le résultat des questions suivantes. Pourtant, les deux dernières questions ont fait l'objet de très peu de réponses.

Dans le 5^{ème} exercice, il s'agissait de trouver l'équation de la droite de régression, de calculer un coefficient de corrélation, et d'utiliser les résultats obtenus à une fin prédictive. Il est important de savoir calculer les différentes statistiques mais également de savoir les expliquer et les interpréter. Certains candidats se sont contentés des résultats délivrés par leur calculatrice, sans expliquer de quoi ils résultaient, ce qui était explicitement attendu. Pour les candidats qui ont vu qu'il s'agissait de mettre en œuvre la méthode des moindres carrés, l'aspect calculatoire n'a pas posé de difficulté. À noter aussi beaucoup d'étourderies dans la lecture de l'énoncé (oubli du passage au logarithme).

La moyenne des notes est de 6,15. Il y a eu 462 notes éliminatoires, soit près de 48% de l'effectif des candidats présents. Hors notes éliminatoires, la moyenne des notes obtenues à cette épreuve est de 9,90.

I - 3. ÉPREUVE D'ADMISSION

I - 3.1 Épreuve orale d'exposé (durée 40 mn - coefficient 6)

Cette épreuve vise à évaluer les aptitudes du candidat à exercer les fonctions de contrôleur de l'Insee, à suivre une scolarité de 6 mois au Cefil et à s'intégrer professionnellement dans un service ou dans une direction de l'Institut.



Rappel du principe de l'épreuve

L'épreuve se déroule en deux étapes :

- un exposé de dix minutes d'un texte portant sur un sujet d'ordre général attribué au candidat ;
- une conversation de trente minutes avec le jury pour apprécier les capacités de réflexion et les connaissances générales du candidat

Exposé de 10 minutes à partir d'un texte

L'exposé

Après avoir préparé le texte pendant 40 minutes, le candidat en fait **une présentation synthétique**. Il doit annoncer le titre du texte, en citer les sources (auteur, date, extrait de....).

Cet exercice consiste à **dégager les idées essentielles d'un texte afin de les porter à la connaissance d'auditeurs**. Ensuite, il s'agit de les mettre en forme selon un **plan logique** (introduction, développement, conclusion) et de les présenter oralement à un public qui serait censé ne pas connaître le texte (ce qui n'est pas le cas en réalité). Il ne convient pas de paraphraser le texte, ni d'apporter des commentaires personnels en cours d'exposé. Cet exercice s'apparente à celui de rédaction d'un résumé et non pas à une dissertation composée à partir de la thématique d'un texte.

Le candidat peut se servir de notes, en conservant le document étudié sous les yeux. Ce dernier sera rendu au jury à la fin de l'épreuve.

Le candidat doit **rester neutre** et respecter le point de vue de l'auteur dont les idées doivent être transmises fidèlement.

Dans cet exercice, le jury évalue son aptitude à comprendre un texte (même lorsque le thème traité par l'article est peu familier), à en restituer la substance avec intelligence, clarté et neutralité.

En conclusion de son exposé, le jury apprécie que le candidat donne son opinion personnelle sur le contenu du texte et des idées exprimées par l'auteur. Peu de candidats osent le faire.

Respecter le temps

L'exposé doit se faire en 10 minutes. Mais un dépassement de 2 minutes maximales accepté. Le jury peut signaler au candidat la limite des 10 minutes et lui demander de conclure si l'exposé n'est pas achevé. A 12 minutes, le candidat est interrompu d'office.

Les candidats ont de la difficulté à respecter cette durée de 10 minutes. Leur prestation est souvent de 5 à 6 minutes. Bien sûr, ils sont pénalisés.

Conversation avec les examinateurs : 30 minutes

1^{ère} partie

Le jury part du texte et rebondit sur ce qu'a exposé le candidat. Il peut demander un éclaircissement sur une expression employée, par exemple.

Si le candidat ne l'a pas fait en conclusion de l'exposé, le jury peut lui demander son avis sur les idées de l'auteur afin de mesurer son esprit critique.

Le but est d'évaluer non pas tant les connaissances approfondies sur un sujet que la capacité du candidat à avoir des notions dans certains domaines de culture générale : économie, faits de société, l'actualité en général. Les capacités d'analyse, de raisonnement, de déduction du candidat et de bon sens sont évaluées ainsi que son niveau de curiosité, son intérêt pour le monde qui l'entoure et sa capacité à échafauder une argumentation.

2^{ème} partie

Le fait même que le candidat passe ce concours laisse entendre qu'il désire travailler à l'Insee. Le jury va donc mesurer sa motivation à intégrer la fonction publique et particulièrement une administration spécialisée dans les domaines statistiques et socio-économiques. Il est donc recommandé aux postulants de s'informer sur les missions de l'Insee, son organisation, son positionnement dans l'administration et son rôle dans la société. Le site Internet de l'Insee contient suffisamment d'informations pour éclairer le candidat.

Il est évalué aussi sur son comportement, à savoir : son implication lors de l'entretien, sa politesse, sa façon de se présenter et de s'adresser aux membres du jury. Une attitude désinvolte le dessert forcément.

L'Insee entend recruter des fonctionnaires sérieux et fiables. La précision et la rigueur sont attendues chez un candidat qui postule à un emploi dans la statistique publique.

La moyenne des notes d'oral est de 11,4/20 avec 10% de notes éliminatoires.



I - 3.2 Épreuves écrites facultatives

I - 3.2.1 Épreuve facultative de mathématiques (durée 1h30 - coefficient 1)

Cette épreuve se décomposait en quatre exercices. L'un portait sur les probabilités, un exercice de suite, un autre sur une étude classique de fonction, et un autre sur des calculs d'intégrales.

Parmi les 154 candidats admissibles, 133 candidats ont passé cette épreuve. Ils ont obtenu une note moyenne de 13 et 101 candidats ont eu une note supérieure à 10. Cela leur a permis de bénéficier de points supplémentaires à cette épreuve.

I - 3.2.2 Épreuves facultatives de langues

Les épreuves écrites facultatives de langue ont été passées à la suite des épreuves d'admissibilité. Seules les copies des candidats admissibles ont été corrigées. Ainsi, parmi les 154 candidats admissibles, 114 ont passé une épreuve de langue, dont 102 en anglais, 5 en allemand et 7 en espagnol. En anglais, la moyenne des notes est de 11,4, en espagnol de 10,7 et en allemand de 11,4. Sachant que seuls les points au-dessus de 10 sont pris en compte, 51 candidats au total ont bénéficié de points supplémentaires grâce à cette épreuve.

II - CONCOURS INTERNE NORMAL

II - 1. DÉROULEMENT DU CONCOURS

302 candidats se sont inscrits (soit une hausse de 16% par rapport à l'année précédente). 175 candidats (soit 28 candidats de plus que l'an passé) se sont présentés pour participer aux épreuves écrites. Le taux de présence est donc de 59%, conforme aux années précédentes.

Comme pour tous les concours et examens professionnels, les épreuves écrites sont corrigées sous couvert de l'anonymat. L'épreuve de résumé a été corrigée en double correction à l'aveugle : chaque correcteur ne connaît ni la note ni les appréciations mises par l'autre. Pour les deux autres épreuves, il n'y a pas de double correction. L'application de barèmes précis a permis de garantir l'homogénéité des notes.

67 candidats ont été déclarés admissibles soit un taux de 48,8%.

Les épreuves orales ont eu lieu du 10 au 23 mai 2011. Les candidats étaient convoqués à une heure précise.

62 candidats sur les 67 admissibles se sont présentés à l'épreuve orale. Au total, les notes varient de 8,5 à 19,5 avec une moyenne de 15,5. Le jury a retenu 28 lauréats en liste principale conformément à l'arrêté fixant le nombre de places pour ce concours. La liste complémentaire a été arrêtée à 20 candidats.

II - 2. ÉPREUVES ÉCRITES

II - 2.1 Épreuve de résumé d'un texte (durée 3 heures - coefficient 4)

A partir d'un texte, le candidat doit rédiger dans un délai de trois heures un devoir en trois parties :

- .construire un résumé de texte
- .répondre à une question simple sur un passage du texte
- .rédiger une mini-dissertation à partir d'un élément du texte.

Le texte proposé « Histoire du foot-spectacle » de Marion Fontaine a été relativement bien compris.



En général sur l'épreuve

Les candidats semblaient bien préparés car la très grande majorité a traité l'intégralité de l'épreuve. Il y a eu de bonnes et de très bonnes copies preuve que le sujet et le barème correspondant étaient correctement ajustés.

Nous notons par ailleurs que la différence entre les bonnes copies et les autres se fait sur la question 2 : cela nous amènera à préciser les attentes du jury concernant cette partie du sujet.

Résumé

L'épreuve consiste à miniaturiser le texte proposé. Le candidat doit :

- ✓ respecter l'ordonnancement voulu par l'auteur ;
- ✓ ne pas dénaturer ses propos en les transcrivant ;
- ✓ respecter le nombre de mots imposé pour cet exercice (ici 350 mots, plus ou moins 10 %).

Les consignes étaient très claires : le nombre de mots du résumé devait être écrit, exact et compris dans la fourchette des 10% (entre 315 et 385 mots). Le non-respect de chaque impératif entraînait un malus de un point cumulable.

Le texte était relativement bien structuré et ne posait pas de problème particulier de compréhension. Néanmoins, il comportait quelques développements et illustrations qu'il fallait éliminer sans état d'âme et une petite partie du texte nécessitait un effort certain pour reformuler l'idée sans en altérer le sens exact. Bien entendu, le jury a tenu compte de ces particularités dans sa notation.

Nous rappelons avec force qu'un résumé est un texte **original** du candidat : la formulation doit être personnelle, une précision dans le vocabulaire est requise et les transitions sont nécessaires. Il ne pouvait donc en aucun cas s'agir d'une suite de paragraphes sans liaison et la paraphrase (partielle ou totale) était à proscrire. Par exemple, les énumérations, de surcroît soulignées avec des tirets, ont été lourdement sanctionnées.

Globalement, les candidats semblent avoir bien compris l'exercice du résumé. Même si certains ont eu du mal à surmonter les difficultés précisées ci-dessus (beaucoup de résumés trop longs), nous avons lu, dans la plupart des copies, des résumés de bonne qualité.

Question 1

Les 3 points étaient relativement faciles à obtenir car les éléments de réponse étaient très apparents dans le texte : il suffisait de formuler une réponse claire, précise, structurée a minima et relativement courte.

Malheureusement, certains sont tombés dans la facilité avec des « copier-coller » sans vergogne quand d'autres ont versé dans des commentaires superflus. Encore une fois, la longueur du propos n'est en aucun cas un critère de qualité.

Question 2

Cette question était notée sur 6 points. Le jury avait donc pris l'option de valoriser cet exercice de discussion argumentée contrainte fortement par le temps.

Comme de coutume, le jury devait trouver les éléments de réponse à la question mais il souhaitait relever aussi certaines qualités attendues d'une production écrite : une forme structurée (introduction, plan si possible annoncé, développement respectant le plan initial et conclusion répondant explicitement à la question), un style écrit (avec un vocabulaire approprié se différenciant du langage familier et oral) et des arguments (avec des idées et des exemples). Le jury attendait aussi un équilibre du propos (ouverture, discussion, débat) ainsi qu'une distance par rapport au texte proposé. Les éléments du texte pouvaient être repris librement mais l'implication du candidat était attendue puisque l'énoncé de la question sollicitait explicitement un positionnement du rédacteur.

Dans l'ensemble, la qualité de cette mini dissertation a été très moyenne.

Il faut rappeler que si la structuration n'implique pas forcément l'application de règles strictes, il n'en reste pas moins qu'elle justifie tout de même un minimum : encore beaucoup trop de copies n'avaient ni structure, ni plan annoncé (ou pas suivi). De même, le vocabulaire et le style employés relevaient plus d'une conversation courante que d'un écrit argumenté.



Mais ce qui semble le moins maîtrisé, c'est l'argumentation : beaucoup confondent l'idée et l'argument. Dans les 6 points de cette question 2, la qualité de l'argumentation proposée comptait pour 2 points. Sans entrer dans des considérations sémantiques approfondies, le jury attendait quelque chose de l'ordre du raisonnement et de la démonstration impliquant l'utilisation d'illustrations et d'exemples à l'appui de thèses ou plus simplement d'idées fortes : un argument est le résultat d'une construction. L'exercice ne consiste donc pas à enchaîner les idées, opinions et avis (même agrémentés de multiples références littéraires) : un texte argumenté n'est pas un billet d'humeur.

La moyenne des notes est de 11/20 avec 5% de notes éliminatoires.

II - 2.2 Épreuves de statistiques (durée 3 heures - coefficient 4)

Le sujet comportait trois exercices indépendants portant sur des domaines différents (l'enseignement professionnel, la composition des familles françaises et le patrimoine des ménages résidant en France) à partir de diverses publications du système statistique public (Service de la statistique du Ministère de l'Enseignement, Insee).

Les copies sont dans l'ensemble d'un niveau correct quoique très hétérogène. Le sujet de l'épreuve de cette année était relativement long, ce qui était source de réelle difficulté. Par conséquent, un nombre important de candidats n'a pas pu traiter le troisième exercice. Ces exercices sont indépendants et l'ordre dans lequel ils sont traités n'est aucunement pris en compte dans la notation. Les candidats auraient donc eu intérêt à prendre plus de temps pour choisir l'ordre dans lequel ils allaient procéder, quitte à ne pas commencer par le premier exercice. Les candidats n'atteignant pas la barre de la note éliminatoire ne maîtrisaient manifestement pas les techniques de calcul basiques, les concepts statistiques élémentaires et, plus dommageable encore, ne savaient pas commenter un graphique ou un tableau.

Le jury a globalement apprécié la bonne qualité des copies pour ce qui concerne l'orthographe et la grammaire. En revanche, il a été un peu stupéfait de constater que beaucoup de candidats n'étaient pas capables d'expliquer ce qu'est une moyenne.

Comme pour toutes les épreuves, le soin apporté à la copie et la clarté des explications fournies par le candidat entrent largement en compte dans la notation du jury. Le jury attire également l'attention des candidats sur la bonne utilisation des feuilles de papier millimétré pour les graphiques. En effet, il revient au candidat d'adopter une échelle adéquate pour rendre les graphiques facilement lisibles. Il est également important de donner un titre, une légende, de nommer les axes et de préciser les échelles utilisées. L'utilisation de couleurs permet souvent de rendre les graphiques et tableaux plus lisibles.

Il est rappelé aux candidats que l'explication de l'obtention des résultats est aussi importante que le résultat lui-même. Cette explication peut se faire au moyen d'une formule générale ou d'un exemple. Ainsi, une erreur de calcul peut être compensée par une présentation claire de la méthode utilisée. Ce conseil est d'autant plus important dans une épreuve comportant de nombreux calculs, comme cette année.

Les commentaires (de chiffres, de tableaux et de graphiques) ont été à nouveau nombreux cette année. Un candidat sachant rédiger et analyser et qui commet quelques erreurs de calcul est mieux apprécié qu'un candidat qui réussit tous les calculs mais ne fournit aucun commentaire pertinent. Les commentaires des tableaux ou des graphiques attendus sont avant tout d'ordre statistique : identifier la tendance, distinguer les différentes phases... Il est conseillé de commencer par les analyses générales avant de rentrer dans les commentaires plus détaillés qui doivent toutefois rester assez synthétiques. Une explication « extérieure » (économique, sociale, démographique...) est un plus mais n'est pas essentielle pour le commentaire, elle peut en revanche être un moins lorsqu'elle s'avère fautive. Une phrase de conclusion est la bienvenue pour remettre en perspective les résultats obtenus.

La moyenne des notes est de 8,5/20 avec 13,5% de notes éliminatoires.

II - 2.3 Épreuve de rédaction administrative (durée 3 heures - coefficient 6)

Du fait d'une ouverture du concours à une population de candidats dépassant le cadre de l'Insee, on trouve une grande diversité dans les copies en termes de niveau comme de préparation à l'épreuve.

En effet, la moitié des candidats n'ont pas su traiter au moins une des deux parties de la problématique posée dans le libellé du sujet. Toutefois c'est surtout la première partie relative aux caractéristiques socio-économiques des auto-entrepreneurs qui s'est révélée la difficulté majeure pour 34 % des candidats.



Il semblerait que peu aient reconnu sous les vocables « caractéristiques socio-économiques » les aspects sexe, âge, secteurs d'activité, pour n'en citer que quelques-uns, qui s'attachaient à cette population.

La seconde partie - le statut particulier de ces entreprises - a été mieux cernée et seulement 16 % des candidats n'ont pas su dégager ou développer les points les plus importants malgré une documentation plus riche sur ce thème et largement redondante.

Le manque de préparation de certains est visible au travers d'une incapacité à réaliser une synthèse équilibrée et dans les règles de l'exercice. Parmi les 20 % des candidats qui se voient sanctionnés pour une synthèse ratée, on peut observer diverses difficultés : mauvaise compréhension de la problématique posée, erreur de lecture pour les hors sujet, absence de plan structuré, tendance fâcheuse à émettre un avis, glissement vers un exercice de dissertation. L'hétérogénéité de la population des candidats a vraisemblablement une part dans ce constat.

Enfin une partie non négligeable des candidats, près de 40 %, ont péché par imprécision ou absence de contextualisation des éléments de synthèse, alignés sèchement les uns derrière les autres, sans autre souci de fluidité ni de cohérence dans la rédaction.

Au final, on observe une quinzaine de notes éliminatoires et près des deux tiers de notes inférieures à 10 qui trahissent un niveau assez moyen dans les copies, mises à part quelques exceptions présentant de réelles qualités de synthèse et d'écriture. La moyenne est de 11,3/20.

II - 3. ÉPREUVE D'ADMISSION

II - 3.1 Épreuve orale d'admission (durée 40 mn - coefficient 6)

L'oral du concours interne normal se déroule en deux parties. Pendant les dix premières minutes, le candidat présente l'ensemble de sa carrière à partir de son CV. Puis le jury interroge le candidat sur la carrière qu'il vient de présenter, et élargit son interrogation sur sa connaissance générale de son environnement professionnel et de l'Insee.

- Première partie de l'épreuve : exposé sur le CV

Dans l'ensemble, les candidats ont rédigé convenablement leur CV, surtout développé sur le dernier poste, bien que certains CV soient très peu développés. On a même parfois du mal à identifier clairement l'organisme ou la direction qui emploie le candidat. Leur rédaction pourrait être un peu normalisée, à savoir présenter d'abord le dernier poste puis évoquer la carrière sommairement en remontant dans le passé et non l'inverse. Suite probablement à une formation efficace, pour la très grande majorité des candidats, le temps est respecté et l'exercice de présentation orale est bien maîtrisé autant sur la forme (bonne oralité) que sur le fond (structuration des informations données). Dans cet exercice, le jury évalue non pas la technique de rédaction du CV, mais la capacité du candidat à exposer oralement un sujet présenté initialement par écrit. Le jury a apprécié que le candidat argumente par des exemples, des résultats..., ce qui est mentionné dans son CV.

Néanmoins, il est à souligner que pour une grande partie des candidats extérieurs à l'Insee, le temps imparti de 10 minutes de présentation reste très aléatoire (de 3 à 12 minutes) et l'exposé oral se limite souvent à un déroulé du CV, sans plan ni structure et encore moins d'originalité.

Enfin on peut noter une très grande différence entre des candidats fonctionnant sans montre ni note, qui respectent le timing avec une grande qualité d'exposé et d'autres, avec notes et montre devant eux qui réussissent moins bien.

Également, quelques-uns (même bons candidats) qui ne contrôlent pas le temps, demandent s'ils ont encore du temps ou pas pour continuer. Et s'ils continuent, c'est souvent pour redire la même chose, histoire de gagner un peu de temps sur le temps imparti.

- Deuxième partie de l'épreuve : le questionnement sur le poste occupé, l'environnement professionnel

Candidats de l'Institut

Les candidats sont interrogés sur leur carrière de niveau C. Les candidats maîtrisent assez bien les tâches qu'ils exercent, mais certains d'entre eux n'ont pas assez de recul sur leurs travaux et missions ou la finalité de ce qu'ils font. Il est clair que l'environnement professionnel immédiat du candidat doit être bien connu et maîtrisé. Certains candidats auraient tendance à s'approprier intégralement un travail auquel ils n'ont fait que participer, ou même qu'ils n'ont pas du tout réalisé. Le jury les engage à éviter ce type d'attitude. Certains candidats affichent un manque de curiosité sur ce qui se passe en dehors de leur environnement immédiat et la culture INSEE est assez faible pour certains d'entre eux. Les grands chantiers de l'INSEE font pourtant partie de l'interrogation, surtout si le travail du candidat s'y prête. Bien sûr, il est apprécié que les candidats connaissent les grandes missions de l'Insee, le cadre juridique dans lequel il les réalise (secret statistique notamment) et ce qui se fait dans les grands services (connaître au moins l'organigramme) ; une



petite « culture d'entreprise » est toujours bien venue et prouve que l'on s'intéresse à autre chose que le strict environnement professionnel. Par exemple, les candidats venant de direction régionale sont censés pouvoir décrire l'organigramme de la direction générale ; à l'inverse, les candidats parisiens ne doivent pas ignorer ce qui se passe en direction régionale.

L'intranet de l'Insee devrait aider les candidats à s'informer sur la vie des services et les travaux de l'Insee. Le jury apprécie en outre que les candidats soient capables de porter un regard critique sur les tâches qu'ils accomplissent ou leur organisation, même si, en fonction, ils ont peu d'occasions de s'exprimer sur ces sujets. Le jury est ouvert à tous les points de vue, l'essentiel étant de savoir correctement les argumenter. Dans ce contexte, l'évaluation ne porte pas sur les services ou organisations mais sur les compétences et les facultés d'analyse des candidats.

Candidats extérieurs à l'Institut

Le jury apprécie que les candidats dans cette situation affichent un intérêt marqué pour l'Institut par une connaissance suffisante de son organisation, de ses missions, de ses travaux, de son cadre juridique. Le site internet de l'Insee leur offre, pour ce faire, les informations nécessaires pour répondre de façon satisfaisante aux questions du jury.

La moyenne des notes obtenue par tous les candidats admissibles est de 15,5/20.

II - 3.2 Épreuve facultative de langues

Les épreuves écrites facultatives de langue ont été passées à la suite des épreuves d'admissibilité. Seules les copies des candidats admissibles ont été corrigées. Ainsi, parmi les 67 candidats admissibles, 31 ont passé une épreuve de langue, dont 26 en anglais. Dans cette langue, la moyenne des notes est de 8,7. Sachant que seuls les points au-dessus de 10 sont pris en compte, 19 candidats au total ont bénéficié de points supplémentaires grâce à cette épreuve.

III - CONCOURS INTERNE SPÉCIAL

III - 1. DÉROULEMENT DU CONCOURS

244 candidats se sont inscrits à ce concours et 230 candidats se sont effectivement présentés à l'épreuve écrite. Il y avait 241 candidats présents en 2010.

Comme pour tous les concours et examens professionnels, les épreuves écrites sont corrigées sous couvert de l'anonymat. Les correcteurs ont établi un barème très précis pour les 9 premières questions qui sont en simple correction. La question 10 (question ouverte) est en double correction à l'aveugle.

Les épreuves orales ont eu lieu du 10 au 23 mai 2011. Les candidats étaient convoqués à une heure précise.

Les 32 candidats admissibles se sont présentés aux épreuves orales. Le jury a retenu 18 lauréats en liste principale conformément à l'arrêté fixant le nombre de places pour ce concours. La liste complémentaire a été arrêtée à 4 candidats.

III - 2. ÉPREUVE ÉCRITE (durée 3h - coefficient 4)

L'épreuve écrite consiste en la « réponse à des questions portant sur un ou plusieurs textes à caractère administratif ».

Le sujet

Il portait sur le projet de loi portant réforme de l'hôpital et relatif aux patients, à la santé et aux territoires.

Toutes les réponses se trouvaient dans le texte.



La prestation des candidats

La moyenne des notes est de 7,35 : les copies se sont révélées assez moyennes et même dans certains cas mauvaises puisqu'il y a 19% de notes éliminatoires. Il y a néanmoins quelques bonnes copies ce qui montre que l'objectif était réalisable.

Les candidats qui ont le moins bien réussi sont ceux qui n'ont pas lu attentivement les questions ou qui « pour bien répondre » ont délayé. Certaines questions précises nécessitaient des réponses courtes et circonstanciées.

Les défauts

Comme les années précédentes, le principal défaut porte sur la citation des références des textes. En effet, l'énoncé demande de « préciser chaque fois que nécessaire, (le ou) les articles servant de référence à la rédaction des réponses ». De nombreuses copies ne citent aucun texte ou le font de manière lacunaire, ce qui conduit à de mauvaises notes.

Les questions du sujet étaient claires. On attendait également des réponses claires, des phrases courtes contenant un verbe, un sujet, un complément. Beaucoup de candidats ont fait du délayage avec un manque de précision dans leurs réponses ou ne répondent que partiellement. Des candidats font également des erreurs de compréhension : la réponse est correcte mais elle correspond à une autre question.

La non-réponse à la question 10 pénalise fortement les candidats. Cette question n'a pas été traitée ou traitée sommairement, peut-être par manque de temps, par de nombreux candidats. La réponse doit impliquer le candidat qui expose ses idées personnelles : la reprise des idées du texte est une erreur. Sur la forme, on demande une petite rédaction, non une juxtaposition d'idées. Le lien des idées et des parties de la réponse est indispensable.

Les conseils

Il est recommandé de commencer par lire attentivement les questions avant de lire dans le détail tous les textes fournis. Au passage, il est conseillé de noter les paragraphes où se trouvent les réponses, de manière à ne rien oublier. Par ailleurs, il est impératif de ne répondre qu'aux questions posées. De nombreux candidats délayent et en oublient la question posée.

Les meilleures copies sont celles qui ont donné les références exactes et qui ont répondu à l'intégralité des questions, en faisant des phrases courtes et en évitant le délayage. Pour la question ouverte, il est impératif de présenter sa réponse sous la forme : introduction, développement, conclusion.

La moyenne des notes est de 7,35/20.

III - 3. ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION (durée 40 mn - coefficient 6)

1- *Ce que le jury attend*

L'exposé de 10 minutes : le candidat doit prendre ses responsabilités.

La première partie de l'épreuve orale est constituée d'un exposé de 10 minutes, à partir du CV. Il s'agit vraiment d'une épreuve à part entière qu'il convient de ne pas négliger. En effet, le candidat doit présenter son parcours professionnel et plus particulièrement le poste actuellement occupé suivant un angle qu'il est **totale**ment libre de choisir. En revanche, la contrainte de temps est **imposée** et constitue un impératif strict.

Une présentation structurée est attendue, suivant un agencement qui valorise, hiérarchise et souligne les compétences et les aptitudes déployées ainsi que les savoir-faire mis en œuvre ou acquis.

Le CV sert au jury d'une part de premier contact avec le candidat et d'autre part certains éléments décrits viendront alimenter la conversation qui suivra l'exposé : rappelons juste qu'il n'est pas évalué en tant que tel.



La conversation de 30 minutes : le jury doit apprécier différentes dimensions.

Cette conversation se déroule en trois temps, d'inégales durées en fonction des candidats :

- le premier concerne l'exploration du vécu professionnel afin de cerner le plus précisément possible ce que le candidat réalise et dans quel cadre il le fait (contexte, équipe...);
- dans un deuxième moment, le jury va recueillir les éléments lui permettant d'estimer la connaissance par le candidat des tenants, des aboutissants, des finalités et des enjeux de ses différentes activités professionnelles ;
- enfin, la dernière étape est occupée à analyser les connaissances générales sur le service statistique public (SSP) ainsi que les motivations, les attentes et les projections dans le futur du candidat.

A l'issue de l'épreuve, le jury doit avoir les éléments d'informations suffisants pour apprécier l'autonomie et l'initiative des candidats, leur compréhension des tenants et des aboutissants, leur implication, leurs motivations, leurs aptitudes relationnelles, leurs connaissances de la statistique publique ainsi que leurs projets professionnels.

2- Ce que le jury a remarqué

Dans l'ensemble, les candidats ont rédigé convenablement leur CV, surtout développé sur le dernier poste. Suite probablement à une formation efficace, la grande majorité des candidats maîtrisent assez bien cet exercice. Néanmoins, certains CV sont très peu développés. Le jury a même parfois du mal à identifier clairement l'organisme ou la direction qui emploie le candidat. Si le CV n'est pas évalué en tant que tel, il est à noter que certains CV gagneraient à s'étoffer : le candidat doit être conscient que le temps passé à obtenir des informations absentes ou trop succinctes est un temps perdu pour valoriser des aspects importants de son parcours.

La contrainte du temps (10 minutes) est impérative : certains candidats l'ont sans nul doute oublié faisant des exposés courts voire très courts. Les bavards sont moins nombreux mais le résultat est le même : une sanction à la hauteur de l'exigence. Si la durée n'est évidemment pas le seul critère d'appréciation, il y a une certaine corrélation entre la durée et la qualité formelle et argumentative.

Globalement, les candidats s'en sortent bien voire même très bien : une préparation efficace leur permet de maîtriser cet exercice. Mais encore une fois il faut prêter attention à un effet de standardisation : le candidat ne doit pas oublier qu'il s'agit de lui et de son parcours. De même, la lecture appuyée des notes ou la récitation d'un discours appris par cœur font souvent perdre à l'exposé la force de conviction, la dynamique et l'enthousiasme qui sont les gages d'un exposé réussi. "Un appris par cœur" enlève tout naturel, fige le candidat et le fait "dérailler" ou perdre le fil de l'exposé dès qu'un petit trou de mémoire intervient. On peut d'ailleurs noter une très grande différence entre des candidats fonctionnant sans montre, sans note, qui respectent le timing avec une grande qualité d'exposé et d'autres, avec notes et montre devant eux qui réussissent moins bien.

Également, quelques-uns (même bons candidats) qui ne contrôlent pas le temps, demandent s'ils ont encore du temps ou pas pour continuer. Et s'ils continuent, c'est souvent pour redire la même chose, histoire de gagner un peu de temps sur le temps imparti.

Pour ce qui concerne la conversation avec le jury, nous pouvons affirmer que les candidats sont souvent d'excellents professionnels et connaissent assez bien les tenants et aboutissants de leurs activités.

Néanmoins, des lacunes pour les uns ou des axes de progrès pour les autres peuvent être mis en relief : l'organisation du SSP, l'articulation de ses différentes instances, son contexte juridique, ses thématiques actuelles de réflexion sont non seulement à connaître mais aussi à comprendre pour donner du sens et de la qualité aux propos. Par exemple, l'activité « Études et Diffusion » d'un établissement régional ne peut se définir uniquement par l'énoncé du signe SED. De même, la connaissance des directions de la Direction Générale ne dit rien sur l'articulation des différentes sphères fonctionnelles (démographie, entreprises, action régionale, comptabilité nationale, conjoncture, relations internationales) ni sur leur inscription concrète au cœur des missions de l'Insee. Dans un autre registre, « aimer les chiffres » même s'il s'agit d'un penchant louable et tout à fait recevable, ne peut tenir lieu de justification suprême pour une carrière à l'Insee.

Pour tous les candidats, l'essentiel des informations à savoir est sur le site internet insee.fr. Néanmoins, une lecture trop sommaire associée à un grappillage aléatoire d'information est une stratégie contre-productive : même si le site peut apparaître riche et même très « touffu », il s'agit aussi pour le candidat de faire la preuve d'un minimum d'esprit d'analyse et de synthèse. En effet, la hiérarchisation des informations reste une incontournable étape de l'analyse de données (quelles qu'elles soient) et constitue indubitablement un savoir-faire apprécié à sa juste valeur.



Enfin, la critique argumentée reste une dimension appréciée du discours tenu par les candidats parce qu'elle révèle une prise de distance, des mises en perspective et une réflexion. Les bons et très bons candidats viennent toujours sur ce terrain et produisent des constats étayés autant que de propositions constructives.

De même, s'il est plutôt positif d'avoir défini un projet professionnel, il doit être réel et consistant avec un minimum de précisions : il ne peut s'agir de scénarii hypothétiques aux contours incertains. De même, en l'absence d'un tel projet, il faut pouvoir expliquer, simplement, pourquoi il n'existe pas et, éventuellement dans quelles conditions il pourrait voir le jour.

La moyenne des notes est de 15,5/20.



ANNEXES



DONNÉES STATISTIQUES

CONCOURS EXTERNE**EVOLUTION DU NOMBRE DE CANDIDATS de 1996 à 2011**

Année	Inscrits	Présents	Taux de présence	Admissibles	Admis	Taux	
						admissibilité	admission
1996	3106	441	14, 2%	38	10	8, 6%	2, 3%
1997	1747	493	28, 2%	33	11	6, 7%	2, 2%
1998	2820	736	26, 1%	40	13	5, 4	1, 8%
1999	3337	632	18, 9%	40	14	6, 3%	2,2%
2000	2806	1090	38, 8%	45	14	4, 1%	1, 3%
2001	1401	524	37, 4%	62	17	11, 8%	3, 2%
2002	1729	458	26, 5%	79	34	17, 2%	7, 4%
2003	1365	418	30, 6%	92	32	22%	7, 7%
2004	2005	661	33 %	84	33	12,7%	5, 0%
2005-1	2200	791	35, 9%	103	38	13%	4, 8%
2005-2	2051	693	33, 8%	92	38	13,3%	5, 5%
2006	910	348	38, 2%	76	38	21,8%	10, 9%
2007	923	348	37, 7%	83	40	23,8%	11, 5%
2008	1810	430	23, 8%	100	49	23,3%	11, 4%
2009	1478	391	26, 4%	121	53	31%	13, 6%
2010	1756	529	30,1%	138	50	26,1%	9, 5%
2011	2331	715	30,7%	154	50	21,5%	7 %

DONNEES DES CANDIDATS PAR SEXE

Sexe	Inscrits	Présents	Taux de présence	Admissibles	Admis	Taux	
						admissibilité	admission
Hommes	1077	385	35,7%	100	37	26%	9,6%
Femmes	1254	330	26,3%	54	13	16,4%	3,9%
Ensemble	2331	715	30,7%	154	50	21,5%	7%



CONCOURS INTERNE NORMAL 2011

EVOLUTION DU NOMBRE DE CANDIDATS de 1996 à 2011

Année	Inscrits	Présents	Taux de présence	Admissibles	Admis	Taux	
						admissibilité	admission
1996	164	118	72,0 %	37	15	31,4 %	12,7 %
1997	378	284	75,1 %	53	23	18,7 %	8,1 %
1998	285	232	81,4 %	57	26	24,6 %	11,2 %
1999	262	210	80,2 %	55	24	26,2 %	11,4 %
2000	239	199	83,3 %	58	24	29,1 %	12,1 %
2001	216	171	79,2 %	60	27	35,1 %	15,8 %
2002	203	155	76,3 %	72	26	46,4 %	16,8 %
2003	178	159	89,3 %	69	22	43,4 %	13,8 %
2004	174	144	82,8 %	63	24	43,8 %	16,7 %
2005-1	157	131	83,4 %	59	24	45 %	18,3 %
2005-2	123	113	91,9 %	53	24	46,9 %	21,2 %
2006	92	85	92,4 %	50	24	58,8 %	28,2 %
2007	101	85	84,2 %	50	24	58,8 %	28,2 %
2008	283	181	63,9 %	64	30	35,4 %	16,7 %
2009	235	131	55,7 %	64	37	48,8 %	28,2 %
2010	251	147	58,6 %	63	32	42,1 %	21,8 %
2011	302	175	57,9 %	67	28	38,2 %	16 %

DONNEES DES CANDIDATS PAR SEXE

Sexe	Inscrits	Présents	Taux de présence	Admissibles	Admis	Taux	
						admissibilité	admission
Hommes	105	69	65,7%	30	14	43,4%	20,2%
Femmes	197	106	53,8%	37	14	35%	13,2%
Ensemble	302	175	57,9%	67	28	38,2%	16%



CONCOURS INTERNE SPECIAL 2011

EVOLUTION DU NOMBRE DE CANDIDATS de 1995 à 2011

Année	Inscrits	Présents	Taux de présence	Admissibles	Admis	Taux	
						admissibilité	admission
1995	638	559	87,6 %	45	15	8,0 %	2,7 %
Aucun concours entre 1996 et 2001							
2002	654	528	80,7 %	44	17	8,3 %	3,2 %
2003	436	383	87,8 %	54	23	14,0 %	6,0 %
2004	377	334	88,6 %	81	38	24,3 %	11,4 %
2005-1	408	372	91,2 %	80	38	21,5 %	10,2 %
2005-2	401	358	89,3 %	93	38	26 %	10,6 %
2006	415	375	90,4 %	91	38	24,3 %	10,1 %
2007	420	365	86,9 %	75	38	20,5 %	10,4 %
2008	322	279	86,6 %	72	38	25,8 %	13,6 %
2009	264	236	89,4 %	63	24	26,7 %	10,2 %
2010	261	241	92,3 %	42	21	17,4 %	8,7 %
2011	244	230	94,2 %	32	18	13,9 %	7,8 %

DONNEES DES CANDIDATS PAR SEXE

Sexe	Inscrits	Présents	Taux de présence	Admissibles	Admis	Taux	
						admissibilité	admission
Hommes	51	48	94,1 %	5	4	10,4 %	8,3 %
Femmes	193	182	94,3 %	27	14	14,8 %	7,6 %
Ensemble	244	230	94,2 %	32	18	13,9 %	7,8 %



STATISTIQUES SUR LE PROFIL DES CANDIDATS DU CONCOURS EXTERNE 2011

NIVEAU D'ÉTUDES	INSCRITS			PRÉSENTS			TAUX PRÉSENCE			ADMISSIBLES			ADMIS			TAUX ADMISSIBLES			TAUX ADMIS		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Bac + 5	199	200	399	94	59	153	47,2%	29,5%	38,3%	44	20	64	22	4	26	46,8%	33,9%	41,8%	23,4%	6,8%	17%
Bac + 4	111	142	253	32	37	69	28,8%	26,1%	27,3%	12	6	18	3	0	3	37,5%	16,2%	26,1%	10%	0%	4,3%
Bac + 3	264	334	598	106	103	209	40,2%	30,8%	34,9%	26	16	82	6	4	10	24,5%	15,5%	39,2%	5,7%	6,8%	4,8%
Bac + 2	209	243	452	63	55	118	30,1%	22,6%	26,1%	10	10	20	5	5	10	15,9%	18,2%	16,9%	7,9%	9,1%	8,5%
Bac /autre	294	335	629	90	76	166	30,6%	22,7%	26,4%	8	2	10	1	0	1	8,9%	2,6%	6%	1,1%	0%	0,6%
TOTAUX	1077	1254	2331	385	330	715	35,7%	26,3%	30,7%	100	54	154	37	13	50	26%	16,4%	21,5%	9,6%	3,9%	7%

ÂGE	INSCRITS			PRÉSENTS			TAUX PRÉSENCE			ADMISSIBLES			ADMIS			TAUX ADMISSIBLES			TAUX ADMIS		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T
35 ans et +	184	152	336	60	30	90	32,6%	19,7%	26,8%	12	1	13	3	0	3	20%	3,3%	14,4%	5%	0%	3,3%
30 - 34 ans	186	179	365	66	40	106	35,5%	22,3%	29%	20	7	27	7	1	8	30,3%	17,5%	25,5%	10,6%	2,5%	7,5%
25 - 29 ans	389	457	846	140	129	269	36%	28,2%	31,8%	44	24	68	21	6	27	31,4%	18,6%	25,3%	15%	4,7%	10%
20 -24 ans	295	431	726	108	119	227	36,6%	27,6%	31,3%	21	20	41	6	5	11	19,4%	16,8%	18,1%	5,6%	4,2%	4,8%
<20 ans	23	35	58	11	12	23	47,8%	34,3%	39,7%	3	2	5	0	1	1	27,3%	16,7%	21,7%	0%	8,3%	4,3%
TOTAUX	1077	1254	2331	385	330	715	35,7%	26,3%	30,7%	100	54	154	37	13	50	26%	16,4%	21,5%	9,6%	3,9%	7%

DONNÉES STATISTIQUES SUR LES NOTES

CONCOURS EXTERNE

ÉPREUVE	Min.	Max.	Moy.	<5	5-9	≥10 <15	≥15	Écart-type
Résumé	0	17	6,22	40,3%	35,2%	23,2%	1,3%	3,52
Mathématiques	0	20	6,15	47,8%	28,5%	16,9%	6,7%	4,89
Économie	1	18,5	5,95	45%	39,7%	14,4%	1,1%	3,21
Oral	2	19,5	11,4	10%	25,7%	37,9%	26,4%	4,25

CONCOURS INTERNE NORMAL

ÉPREUVE	Min.	Max.	Moy.	<5	5-9	≥10 <15	≥15	Écart-type
Résumé	1	18,63	11,01	5,2%	19,8%	64,5%	10,5%	3,35
Statistiques	1	18,25	8,5	13,5%	52%	26,9%	7,6%	3,77
Rédaction administrative	1	18,40	11,33	0,6%	21,4%	64,9%	13%	3,08
Oral	8,5	19,5	15,5	0%	3,2%	33,9%	62,9%	2,75

CONCOURS INTERNE SPÉCIAL

ÉPREUVE	Min.	Max.	Moy.	<5	5-9	≥10 <15	≥15	Écart-type
Question texte adm.	2	16,25	7,35	19%	65,9%	14,2%	0,9%	2,66
Oral	10,7	19	15,5	0%	0%	31,3%	68,8%	2,3



Ministère de l'économie, des finances
et de l'industrie

NOR : EFIS102925A

ARRÊTÉ du 29 novembre 2010

fixant la composition et le fonctionnement du jury des concours externe, interne normal et interne spécial ouverts au titre de l'année 2011 pour le recrutement de contrôleurs de l'Institut national de la statistique et des études économiques.

La ministre de l'économie, des finances et de l'industrie

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, modifiée, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, modifiée ;

Vu le décret n° 95-376 du 10 avril 1995 modifié fixant le statut particulier du corps des contrôleurs de l'Institut national de la statistique et des études économiques ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 12 mai 1997 fixant les conditions d'organisation des concours de recrutement de l'Institut national de la statistique et des études économiques et des concours d'admission d'élèves titulaires à l'École nationale de la statistique et de l'analyse de l'information et à l'École nationale de la statistique et de l'administration économique ;

Vu l'arrêté du 17 octobre 1997 fixant la nature et le programme des épreuves du concours pour le recrutement de contrôleurs de l'Institut national de la statistique et des études économiques ;

Vu l'arrêté du 6 août 2010 autorisant l'ouverture de concours pour le recrutement de contrôleurs de l'Institut national de la statistique et des études économiques, au titre de l'année 2011 ;



ARRÊTE

Article 1

Le jury des concours externe, interne normal et interne spécial, ouverts au titre de l'année 2011 pour le recrutement de contrôleurs de l'Institut national de la statistique et des études économiques est composé comme suit :

PRÉSIDENT

MADINIER	Chantal	Administrateur hors classe de l'Insee
----------	---------	---------------------------------------

MEMBRES

BEOUTIS	Adeline	Contrôleur de l'Insee
BRUNAUD	Françoise	Attaché statisticien de l'Insee
BUFFARD	Pauline	Attaché statisticien principal de l'Insee
CASTERAN	Bénédicte	Attaché statisticien de l'Insee
CHEVALIER	Isabelle	Contrôleur principal de l'Insee
CLERC	Marie	Attaché statisticien de l'Insee
DECAENS	Marielle	Contrôleur principal de l'Insee
DELIME	Claude-Robert	Attaché d'administration centrale
DUBREUCQ-FLOCHEL	Christelle	Contrôleur principal de l'Insee
FENDRICH	Yannick	Attaché statisticien de l'Insee
FONTAINE	Maelle	Attaché statisticien de l'Insee
GOMBAULT	Vincent	Attaché statisticien de l'Insee
JACQUEMARD	Marie-Françoise	Attaché statisticien de l'Insee
JAULENT	Catherine	Attaché statisticien principal de l'Insee
LE RHUN	Béatrice	Attaché statisticien principal de l'Insee
LEGER	Lydie	Attaché statisticien de l'Insee
MACHET	Annick	Contrôleur principal de l'Insee
MANON	Nicole	Attaché statisticien de l'Insee
MARTIN	Jeannine	Attaché statisticien de l'Insee
MOMBEL	David	Attaché statisticien de l'Insee
PAPON	Sylvain	Attaché statisticien de l'Insee
PICARD	Sébastien	Contrôleur de l'Insee
PILARSKI	Charles	Attaché statisticien principal de l'Insee
REBOUL	Claudette	Attaché statisticien de l'Insee
REY	Marie	Attaché statisticien de l'Insee
ROCHER	Laurence	Attaché statisticien de l'Insee
ROUMIER	Benoît	Contrôleur de l'Insee
TOURENNE	William	Contrôleur Principal de l'Insee



EPREUVES FACULTATIVES DE LANGUES

ANTOINETTE-CASSIN	Roxanne	Professeur
NAUJOKS	Michaël	Professeur

Article 2

Le secrétariat des concours est assuré par M. Patrick GRISELLE, attaché statisticien principal de l'Insee. En cas d'empêchement, le secrétariat sera assuré par Mme Claudine ANTOINE, contrôleur de l'Insee.

Article final

Le jury choisit les sujets des épreuves écrites, arrête la liste des candidats admis à subir les épreuves orales, ainsi que la liste des lauréats par ordre de mérite.

Le directeur général de l'Institut national de la statistique et des études économiques est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 29 novembre 2010

Pour la ministre de l'économie, des finances et de l'industrie,

et par délégation,

le directeur général de l'Institut national de la statistique et des études économiques

Signé : Jean-Philippe COTIS

